



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h45'.

42 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mme SHABAN Fatima, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, M. PETERS Michel, Mmes FRISSE Nathalie, BLAVIER Géraldine, MM. HEDEBOUW Raoul, FAWAY Michel, MM. SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy

Sont également présents : M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

7 membres sont absents : MM. EMONTS Claude, GODEAUX Jean-Géry, Mmes ERNST de la GRAETE Brigitte, NIKOLIC Diana, M. BOUSETTA Hassan, le BUSSY Quentin dont une est excusée à savoir Mme DELVAUX Anne.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

M. le BOURGMESTRE présente le Conseil communal des Jeunes et donne la parole à M. l'Echevin Fouad CHAMAS et aux Chefs des Groupes.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

(MM. Hassan BOUSETTA, Quentin le BUSSY, Claude EMONTS et Jean-Géry GODEAUX entrent en séance : 46 présents).

1.

Entend une interpellation de M. Raphaël MIKLATZKI à propos de l'ASBL « Le Commerce Liégeois ». Problème de la représentativité des associations et le devenir de la subvention ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de : La Batte se veut un chef d'oeuvre. Dépôt de candidature auprès de la Communauté française pour classement en tant que chef d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE et Audrey NEUPREZ à propos de la possibilité de déclarer la naissance de son enfant à l'hôpital ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN à propos de l'emploi de pesticides dans les allées des cimetières interdit dès 2014 ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Benoît DREZE à propos du devenir de la fondation TADAM ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(Mmes Brigitte ERNST de la GRAETE et Diana NIKOLIC entrent en séance : 48 présents).

Entend une interpellation de MM. Sébastien BOVY et Fabrice DREZE à propos de l'avenir et le bilan du projet TADAM à la suite du décès de trois anciens patients ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos du projet de Ville qui rime avec sabotage...ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos du résultat du plan hiver 2012-2013 concernant le logement des sans abris ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE et de M. Claude EMONTS.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos de Liège, possible terre d'accueil pour le parc mini-Europe ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ à propos du « Repair Café liégeois » association de bénévoles oeuvrant à la remise en état d'objets ménagers endommagés ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY à propos de l'insécurité juridique dans l'enrôlement des taxes communales sur les écrits publicitaires ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos de la fermeture de l'agence bancaire de Sainte-Marguerite ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos des interventions policières dans le carré ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos du cadastre des conduites de gaz ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

2.

Décide de retirer dans son intégralité, suite à une remarque de la tutelle régionale, sa délibération du Conseil communal du 28 janvier 2013 (point 3) – décide de passer un nouveau marché par voie d'appel d'offres général relative aux marchés publics en vue de confier, pour une période contractuelle de 3 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé – adopte le nouveau cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant de nouveaux critères d'attribution – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs en y intégrant une expérience nécessaire avec un corps de sécurité.

3.

Décide d'adhérer au marché « stock » de la Ville établi par la Direction des Bâtiments communaux relatif à la fourniture de mobilier de bureau pour les besoins de la Zone de police.

4.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 1 pour les Commissaires de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police – fixe le choix du mode de sélection.

5.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs de Quartier dont 2 emplois seront réservés en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier – fixe le choix du mode de sélection.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

6.

Décide d'adhérer à la Charte pour l'égalité de la Région wallonne.

7.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue des Champs :

- suppression de la zone de livraison existante à hauteur des immeubles n^{os} 2 et 4, sur une distance de 7 mètres
- mise en sens unique limité pour les cyclistes, en direction de la rue Basse-Wez.

2. rue Frédéric Nyst :

- mise en sens unique limité pour les cyclistes, en direction de la rue des Maraîchers
- création d'une priorité pour les cyclistes débouchant de l'artère sur les conducteurs circulant rue des Maraîchers.

3. rue des Prébendiers :

- mise en sens limité pour les cyclistes, en direction de la rue d'Amercoeur
- obligation pour les cyclistes débouchant de cette artère de céder le passage aux conducteurs circulant rue d'Amercoeur.

4. place d'Elmer :

- création d'emplacements de stationnement limité dans le temps à 30 minutes, à hauteur des immeubles n^{os} 2 à 6.

5. avenue de la Croix-Rouge :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°186, sur une distance de 6 mètres.

6. rue Mathieu Laensberg :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°22, sur une distance de 6 mètres.

7. place Vieille-Montagne :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°11, perpendiculairement à l'axe de la voirie.

8. rue Nicolas Spiroux :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°30, perpendiculairement à l'axe de la voirie.

9. rue du Gai-Logis :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°18, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

10. rue Ramoux :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°36.
11. avenue des Coteaux :
 - interdiction de stationnement à l'opposé de l'immeuble n°181, entre les deux entrées carrossables, sur une distance de 2 mètres.
12. rue Roger Noiset :
 - interdiction de stationnement à l'opposé des immeubles n°s1-5, de l'entreprise « le Perron », en deçà du quai de déchargement, sur une distance de 28 mètres, du lundi au vendredi, de 7h à 16h.
13. rue du Flachena (voirie communale) :
 - création d'une zone de stationnement réservé aux riverains depuis l'intersection des immeubles n°s28/26 jusqu'à l'immeuble n°22, sur une distance de 15 mètres.
14. rue Bois Gotha :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°45, sur une distance de 6 mètres.
15. rue des Mésanges :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.

8.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal 2013, afin de permettre le paiement des créances relatives à l'enlèvement des véhicules en stationnement illicite durant l'année 2013.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

9.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, afin de permettre le paiement des créances relatives aux dépannages des véhicules abandonnés sur la voie publique durant l'année 2013.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

10.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal, afin de permettre le paiement de la deuxième avance sur la cotisation de la Ville auprès de l'Intercommunale d'incendie de Liège et environs pour l'année 2013.

11.

Prend connaissance de l'arrêté de fermeture d'un établissement pour une période ininterrompue de six mois (trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes).

12.

Décide d'exonérer de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à l'ASBL « JAZZ A LIEGE », pour l'organisation de la manifestation « FESTIVAL DE JAZZ A LIEGE », organisée les 3 et 4 mai 2013.

Mme Christine DEFRAIGNE sort pour ce point.

13.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour le service traiteur de l'hommage à MM Jean-Maurice DEHOUSSE et Jean DEFRAIGNE, prévu le 15 mai 2013, à l'Hôtel de Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

La délibération est adoptée par 45 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Mme Christine DEFRAIGNE revient en séance.

14.

Adopte le texte de la convention à établir avec l'ASBL « ENJEU », la SPRL « MUSIC & MARKETING CONCEPT » et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à la manifestation « LES EPICURIALES DE LIEGE » qui se déroulera du 16/05/2013 au 20/05/2013 – octroie une subvention directe à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de ladite manifestation.

15.

Décide de conclure un contrat de transaction avec avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture d'achat d'une paire de buts de handball, de leur filet et des frais de placement pour le Hall omnisports de la Constitution.

16.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE / SPORT EN GEZONDHEID » V.Z.W., relative à la manifestation dénommée « LES 15 KM DE LIEGE » du 5/05/2013 – Décide d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation .

17.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « BELLESCOURSES » relative aux manifestations dénommées respectivement « LA CORRIDA DES REMPARTS » du 08/05/2013, « LA BELLE-ILOISE » du 01/09/2013, « LES 10 MILES DE LIEGE » du 17/11/2013 et « LA BELLE-HIVERNOISE » du 15/12/2013 – Décide d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation desdites manifestations sportives.

18.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR » pour l'année 2013.

19.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » pour l'année 2013.

20.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SPORTS ET LOISIRS » pour l'année 2013.

21.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « 5277 POLICE LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

22.

Approuve le texte de l'avenant n°1 à la convention conclue le 30/12/1976 entre la commune de Bressoux et l'A.S.B.L. « BRESSOUX-SPORT-CULTURE » relative à l'exploitation du hall omnisports de Bressoux.

23.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SPORT ET CULTURE PROMO », relative à la manifestation dénommée « Liège-sur-Provence » du 9/05/2013 au 12/05/2013 – décide d'exonérer ladite l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

24.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'entretien nécessaire au parfait état de fonctionnement des machines du Centre d'Impression et d'Approvisionnement au cours de l'année 2013 – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

25.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la réparation de la machine de gravure de plaques du Centre d'Impression (remplacement de la tête de lecture au laser) – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

26.

Décide de passer un marché-stock par procédure négociée sans publicité préalable, relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour la fourniture de boîtes d'archives – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

27.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée relative aux marchés publics, pour l'acquisition, pour une durée de trois ans, de services de supports d'assistance technique et, en cas de panne, de remplacement de matériel de connectivité réseau préalablement acquis pour le site des Guillemins.

28.

Décide de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de deux lots d'extincteurs (lot 1 : extincteurs à eau ou à mousse et lot 2 : extincteurs CO2) – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir ce marché.

29.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'acquisition de 5 licences via accès simultanés à une banque de données online sur la sécurité et l'environnement.

ADDENDUM 29 bis

Adoption du projet pilote en matière de premiers secours cardiaques.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Sébastien BOVY,
Mmes Diana NIKOLIC et Audrey NEUPREZ, Conseillers communaux.
Ce point est renvoyé en Commission.

ADDENDUM 29 ter

Mise en place d'une formation à l'attention des représentants de la Ville au sein des ASBL communales et para-communales.
Adoption du texte de Charte d'éthique et de déontologie relative à la gestion des associations communales et para-communales.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS,
Conseiller communal.
Ce point est renvoyé en Commission.

ADDENDUM 29 quater

Décision du principe de partenariat entre la Ville de Liège et la Ville Palestinienne de Ramallah axé sur la jeunesse, son futur et son éducation.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mmes Véronique DE KEYSER, Fatima SHABAN, M. Hassan BOUSETTA, Conseillers communaux.
La motion est adoptée par 37 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

ADDENDUM 29 quinquies

Décision de créer un poste de médiateur communal.
Adoption du règlement communal inhérent.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.
Ce point est renvoyé en Commission.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

30.

Vote un douzième provisoire pour le mois de mai 2013.

31.

Prend connaissance de l'approbation du compte budgétaire, du bilan ainsi que du compte de résultats 2011 de la Ville par le Collège provincial du Conseil provincial, en sa séance du 21 mars 2013.

32.

Avis à émettre sur :

1. le compte afférent à l'exercice 2007 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
2. le compte afférent à l'exercice 2008 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
3. le compte afférent à l'exercice 2009 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
4. le budget afférent à l'exercice 2009 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
5. le compte afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
6. le budget afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel.
7. le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Remacle
 2. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
 3. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
8. la 1ère modification budgétaire 2012 de la Fabrique d'église Sainte-Croix
9. le principe de reconnaissance légale de la paroisse anglicane portant la dénomination d' « English Church of Liège ».

33.

Décide de conclure un contrat de transaction en vue du paiement de créance exigible et liquide due dans le cadre de l'acquisition de l'œuvre d'art sonore et lumineuse « LA COPAREYE » (les heures enchantées) placée dans les piliers de la place Saint-Lambert à 4000 LIEGE.

34.

Accepte l'offre de cession relative à une partie d'immeuble constitué d'un couloir et d'un escalier, rue Saint-Séverin, 54 à 4000 LIEGE – décide d'acquérir pour cause d'utilité publique dans le cadre de la réhabilitation des Îlots «Firquet/Saint-Séverin».

35.

Avis favorable sur la restauration des menuiseries extérieures de l'immeuble sis rue Hors-Château, 128 – fixe le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

36.

Avis favorable sur la transformation de l'immeuble sis boulevard Piercot, 46 à 4000 LIEGE, en bureaux et salle de réception – fixe le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

37.

Avis favorable sur la restauration de la Cathédrale Saint-Paul (extension du trésor, phase 2) à 4000 LIEGE – fixe le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

38.

Avis favorable sur seconde phase de la restauration du carillon de l'Eglise Saint-Barthélemy à 4000 LIEGE – fixe le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration.

39.

Adopte la convention à conclure avec l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », relative à l'organisation de l'édition 2013 de la Grande Fête du Commerce du 23 au 26 mai 2013 – octroie, à ladite ASBL une subvention directe et d'une subvention indirecte pour l'organisation de la Grande Fête du Commerce.

40.

Adopte le texte de la convention à conclure avec l'Association des commerçants de Bois-de-Breux, relative à l'organisation de l'édition 2013 de la braderie d'été de Bois-de-Breux du 24 au 26 mai 2013 – décide d'exonérer de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte.

41.

Adopte le texte de la convention-type à conclure avec les galeries commerciales liégeoises en vue d'y réaliser des expositions temporaires sur différentes thématiques destinées à la sensibilisation du grand public.

44.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires en ce qui concerne l'insertion d'un avis d'enquête dans les journaux Vlan, La Dernière Heure, La Libre Belgique et La Meuse.

45.

Décide d'abroger la décision relative à l'octroi d'une prime pour des travaux à des immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire – adopte un nouveau règlement relatif à l'octroi d'une prime pour des travaux à des immeubles commerciaux situés dans un linéaire commercial prioritaire, dont le contenu est repris à la délibération.

46.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée relatif à la pose de compteurs supplémentaires nécessaires et indispensables à l'équipement des immeubles sis rue Souverain-Pont n° 7 (+ annexe rue Léopold 10), 13, 15, 17 et rue Lombard 6-10 à 4000 LIEGE, et à la vérification des branchements existants – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

47.

Décide de passer un marché de services par appel d'offre général pour la mission d'étude et de surveillance de travaux de rénovation d'immeubles sis rue de la Madeleine 38 et rue Cathédrale 28 à 34 à 4000 LIEGE, en 9 logements – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

48.

Adopte la convention à conclure avec la Province de Liège, laquelle octroi une subvention à la Ville pour l'acquisition et la rénovation d'un ensemble d'immeubles sis rue de Gueldre 9, 11 et 13/15 et rue Cathédrale 18 en logements.

49.

Décide de passer un marché de services, par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à la mission d'étude portant sur le relevé détaillé, le rapport sanitaire et le rapport de stabilité du cloître Saint –Jean l'évangéliste sis place Xavier Neujean 32 à 40 et cloître Saint Jean 1 à 7, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché .

50.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LIS MOI QUI TU ES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

51.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF DU LION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

52.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE CHŒUR LES BENGALIS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

53.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GAMMA PHOTO CLUB » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

54.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « OUTREMEUSE PROMOTION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

55.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « THEATRE DU GAI-SAVOIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

56.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « PROSCENIUM » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

57.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION CULTURELLE WALLONNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

AJOURNE

58.

Décide :

- d'exonérer l'Association « AL BOTROULE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite Association pour l'année 2013.

AJOURNE

59.

Décide :

- d'exonérer l'Association « SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe à ladite Association pour l'année 2013.

AJOURNE

60.

Décide d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de prêt conclue avec le musée belge de la Franc - Maçonnerie.

61.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES - THEATRE DE LA PLACE » pour l'année 2013.

62.

Décide d'adopter le texte de la convention à passer avec le Palais de Justice - Cour du Travail de Liège pour la mise en dépôt temporaire d'un ensemble d'œuvres d'art.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

63.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'organisation du nettoyage des corniches et des vitres intérieures et extérieures de l'entité muséale du Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges.

64.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON » pour l'année 2013.

65.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à l'acquisition de boîtes de rangement recyclées.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

M. l'Echevin sollicite cinq urgences aux membres du Conseil qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit de :

D'exonérer l'A.S.B.L. « JAZZ A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside

D'octroyer une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation du 23^{ème} Festival de Jazz à Liège du 3 au 4 mai 2013, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2013, du vote de celui-ci par le Conseil communal et de son approbation par les Autorités de tutelle

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

D'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE», pour l'année 2013.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

D'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE », pour l'année 2013.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

D'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE », pour l'année 2013.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

D'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL DE CHENEE », pour l'année 2013.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

66.

Décide d'approuver le texte de la Convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LIEGE PROPLETE ET ENVIRONNEMENT » relative aux modalités de l'organisation de la manifestation « Week-end de la Propreté et Portes ouvertes des Serres de Bressoux » qui se déroulera les 11 et 12 mai 2013 – décide d'exonérer de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte.

67.

Décide de retirer dans son intégralité sa décision du 17 décembre 2012 [n°42] relative à la passation d'un marché, pour la réalisation d'une grille en ferronnerie sécurisant l'accès à la cour des Minimes à 4000 LIEGE, afin de compléter les travaux de sécurisation – approuve le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

68.

Arrête le texte de la convention à conclure avec les apiculteurs portant sur la mise à disposition de ruches et le suivi de celles-ci dans le cadre du PLAN MAYA.

69.

Arrête le texte de la convention à conclure avec les apiculteurs pour la mise à disposition de parcelles sur des terrains communaux et ce, dans le cadre du PLAN MAYA.

70.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'installation de jets d'eau pour l'oxygénation des douves du Château de Péralta rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 ANGLEUR – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

71.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour le remplacement de deux trappes de voirie assistées pour la fontaine sise place Saint-Etienne à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

72.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une remorque avec système automatique d'aspiration de feuilles – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

73.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chargeur télescopique compact nécessaire au Service de la Propreté Publique - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

74.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation pièces et main d'œuvre d'une balayeuse de voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

75.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne la majoration de l'engagement afin de pourvoir au traitement des immondices.

76.

Approuve le texte portant modifications statutaires de l'A.S.B.L. « COMITE DE GESTION DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS DE LA VILLE DE LIEGE », ayant pour objet de gérer les consultations prénatales et des nourrissons situées sur le territoire communal conformément aux règlements de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

77.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES », dans le cadre de leur collaboration et de l'occupation d'un local du Club de pensionnés d'Angleur par ladite A.S.B.L. - décide d'exonérer l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte à l'A.S.B.L. « ANGLEUR SERVICES » résultant de la mise à disposition dudit local.

AJOURNE

78.

Approuve la convention entre la Ville, l'Université de Mons et l'Université de Liège concernant l'organisation conjointe d'un master en interprétation (120 crédits).

79.

Décide de conclure des contrats de transaction avec deux prestataires de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal.

AJOURNE

80.

Adopte l'avenant n° 1 au contrat de transport scolaire (circuit 4604) à conclure avec le « TEC LIEGE-VERVIERS ».

81.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet des prestations de services relatives à la diffusion d'annonces publicitaires destinées à l'Enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 45 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

82.

Décide de conclure un avenant au marché stock passé par adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de manuels scolaires, de référence, de lecture, de bibliothèque et de centres de documentation destinés à l'Enseignement communal liégeois (lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 20, 23 et 26).

83.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en deux lots, ayant pour objet les transports pour le ramassage et les excursions des enfants qui fréquenteront les classes de vacances organisées par la Ville pendant les mois de juillet et d'août 2013 – adopte le cahier spécial des charges.

84.

Décide de passer un marché de fournitures, réparti en 19 lots, par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne, ayant pour objet l'acquisition de vins divers destinés aux établissements scolaires de l'Enseignement communal, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

85.

Modifie le Règlement relatif aux élections des représentants du personnel dans les organes de gestion et de consultation de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

86.

Adopte les statuts de l'ASBL « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE ».

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

87.

Adopte la convention de coopération avec la Province de Liège pour l'organisation du Bachelier en Informatique de gestion.

88.

Adopte la convention de coopération avec la Province de Liège pour l'organisation du Bachelier en Electromécanique-Finalité : Electromécanique et Maintenance.

89.

Retire sa décision du 12 novembre 2012 (n°131) adoptant les dispositions de l'avenant n°1 à la Convention de collaboration liant la Ville, l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS » portant sur le plan « Synergie Entreprise Milieu d'Accueil » (S.E.M.A.) - adopte le nouveau texte de l'avenant n°1 à la Convention de collaboration tripartite à conclure avec l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS », portant sur le plan « Synergie Entreprise Milieu d'Accueil » (S.E.M.A.), ayant pour objet la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

90.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement dans le cadre du bail locatif d'un entrepôt, destiné notamment à la conservation des collections muséales non exposées au Grand Curtius, de trois kilomètres d'archives administratives et historiques ainsi que de la collection de journaux et de plus de 30.000 livres de la bibliothèque Ulysse Capitaine.

91.

Décide d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie (première phase de la rénovation globale), à l'ancien groupe scolaire Sauvenière, boulevard de la Sauvenière, 131 à 4000 LIEGE – octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire pour la réalisation de travaux supplémentaires.

92.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la maintenance préventive annuelle de cinq machines à bois et quatre machines à fer – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services, de l'approbation de son offre.

93.

Décide de passer un marché de services par adjudication publique, relatif au ramonage de cheminées dans divers bâtiments de la Ville et de la Police de Liège – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre.

94.

Décide de passer par voie d'adjudication publique, un marché “ stock ” conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (structuré en huit lots) relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) à effectuer dans des bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre – arrête le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché.

95.

Décide de passer par voie d'adjudication publique, un marché “ stock ” conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (structuré en huit lots) portant sur les travaux de renouvellement, de réparations et d'entretien de toitures à effectuer dans des bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre – arrête le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché.

96.

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 6) générant un supplément de dépense apportés au projet initial des travaux de rénovation des niveaux 0, -1 et -2 au Service des Travaux, rue de Namur, 2, à 4000 LIEGE – octroie à l'adjudicataire d'un délai complémentaire, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

97.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de construction d'une annexe en trois phases au groupe scolaire Botanique, rue du Jardin Botanique, 25 à 4000 LIEGE ainsi qu'à l'entretien pendant la période de garantie et à la conclusion d'un contrat d'entretien de l'installation de l'ascenseur prenant cours à l'issue du délai de garantie pour se terminer le 31 décembre 2019 – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite des subsides de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Infrastructures publiques subventionnées – Financement exceptionnel.

98.

Décide de modifier l'article 4 de la convention à conclure avec le S.P.W. (Conseil du 3/09/2012 – n°312) relatif à l'absence de reconnaissance de propriété du mur de soutènement sis entre la rue Panaye et la parcelle cadastrée 14^e division section C2 n°443y dans le cadre du marché de travaux « crédit d'Impulsion 2012 » .

99.

Décide d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux des voiries rue du Couvent à 4020 LIEGE, avenue Albert Mahiels à 4020 LIEGE, rue Oscar-Englebert à 4020 LIEGE et rue Dartois à 4000 LIEGE.

100.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier rue Joseph Wauters à 4000 LIEGE.

101.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de déplacement d'un passage pour piétons et d'adaptation du carrefour de la place Général Leman et de l'avenue Emile Digneffe à 4000 LIEGE.

102.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la substitution de pavage place Cathédrale, rue Hors-Château, rue de Bex et place du Marché à 4000 LIEGE.

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

103.

Décide d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue Armand Michaux à 4020 LIEGE, et des rues de l'Université, de la Régence, du Bastion et du bd Fosse Crahay à 4000 LIEGE.

104.

Décide de passer un marché « stock » de fourniture par adjudication publique d'une durée déterminée, prenant cours le jour de la notification de la lettre de commande au fournisseur adjudicataire pour se terminer le 31/12/2015, pour de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie) – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approuve le cahier spécial des charges.

105.

Décide d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue des Vennes à 4020 LIEGE.

106.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue Fraischamps à 4000 LIEGE.

107.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue Lambinon à 4000 LIEGE.

108.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie bd des Hauteurs à 4000 LIEGE.

109.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie rue des Blés à 4000 LIEGE.

110.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un entrepreneur relatif à l'aménagement de la place de la Villette, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte du montant restant dû sur une facture.

111.

Décide de rectifier dans sa délibération n°75 du 25 mars 2013, à la page 3 le paragraphe relatif au protocole de collaboration pour le remplacer par les termes suivants : « Vu le projet de texte du protocole de la collaboration à conclure entre le SPW, la S.A. « FEDIMMO », la S.A. « MATINAU », la S.A. « DELHAIZE GROUP », la S.A. « SPAQUE » et la Ville à soumettre à l'adoption du collège ».

112.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un rouleau tandem vibrant avec remorque de transport – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

113.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour le transport du sel de déneigement depuis le lieu de stockage provincial jusqu'au stock de la Ville pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 mars 2014 – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

114.

Décide de passer un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chariot élévateur destiné au Parc automobile – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

115.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation « pièces et main d'œuvre » d'une camionnette de la permanence civile - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

116.

Décide de ratifier la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, en ce qui concerne l'engagement pour la location de quatre véhicules de fonction hybrides pour une durée de 48 mois, véhicules d'attente compris.

117.

Décide de prendre connaissance de la composition du Conseil Communal des Jeunes Liégeois et de l'installation de celui-ci.

118.

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD » relative à l'organisation de la manifestation « Saint-Léonard en Couleurs » qui se déroulera le 01/06/2013 sur la place Vieille-Montagne à Liège et les rues adjacentes (Moresnet, Vieille-Montagne, Mosselman) ;
- d'exonérer l'A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

Questions orales

Entend une question posée par M. Guy KRETTELS à propos des « morts de la rue » ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une question posée par M. Guy KRETTELS à propos des jeunes Belges partant pour la Syrie ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. François SCHREUER à propos de la position de la Ville sur le cadre éolien ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. Quentin le BUSSY à propos de la fermeture de la salle le Fiacre ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 23 h 00'.

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI.

Willy DEMEYER.